

DÉCLARATION DE COMPÉTENCE ET ADJUDICATION
DU CONTRAT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Collecte, transport et élimination des matières résiduelles

McMasterville, le jeudi 13 novembre 2014 – La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est désormais responsable de la gestion des matières résiduelles. Le 21 août 2014, le règlement concernant la déclaration de compétence de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à la partie du domaine de la collecte, du transport et de l'élimination des matières résiduelles a été adopté. Ainsi, en plus de la collecte des matières recyclables, la MRC prend en charge la gestion des matières résiduelles des municipalités suivantes : Beloeil, Carignan, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Par ailleurs, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu annonce l'octroi du contrat de la collecte, du transport et de l'élimination des matières résiduelles. Cette collecte comprend les ordures domestiques, les résidus verts ainsi que la collecte des sapins. À la suite d'un appel d'offres de service, le soumissionnaire retenu est *Camille Fontaine & Fils*. Le contrat entrera en vigueur dès le jeudi 1^{er} janvier 2015. Les municipalités du territoire concerné sont Beloeil, Carignan, McMasterville, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil. Les résidants de ces municipalités recevront un calendrier ainsi qu'un dépliant informatif au cours du mois de décembre afin qu'ils puissent connaître les jours de collecte. Le calendrier complet des collectes sera également maintenu accessible sur le site Internet de la MRC au www.mrcvr.ca.

Améliorations au niveau des collectes

Il sera possible pour les résidants de mettre en bordure de rue les gros rebuts à toutes les collectes des ordures domestiques, à l'exception des résidus domestiques dangereux (RDD), des matériaux de construction, de rénovation et de démolition, ainsi que les produits électroniques. De plus, pour les municipalités concernées par ce contrat, le nombre de collectes pour les résidus verts sera augmenté dans la majorité des municipalités. Mentionnons qu'au niveau des matières recyclables, les résidants de la MRC peuvent utiliser jusqu'à quatre bacs roulants en bordure de rue. Ce même nombre est aussi vrai pour les industries, les commerces et les institutions. Les résidants qui désirent se procurer un bac roulant supplémentaire peuvent communiquer avec leur municipalité, s'il s'agit de celles énumérées précédemment.

Ligne Info-collectes

Rappelons que la ligne Info-collectes sert à recevoir les commentaires, les plaintes et les demandes de renseignements des résidants et des municipalités au sujet des matières recyclables. À partir de janvier 2015, cette ligne servira également au niveau des matières résiduelles (ordures). Les résidants n'ont qu'à composer le 450 464-INFO (4636) ou le numéro sans frais au 1 844 722-INFO (4636). Cette ligne téléphonique est entièrement gérée par la MRC.

Soulèvement d'une situation paradoxale

La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu souhaite soulever une situation qu'elle juge paradoxale concernant le contexte des appels d'offres dans le secteur public. Le gouvernement du Québec a décrété un abaissement du seuil du montant maximal des contrats publics pour lesquels une accréditation de L'Autorité des marchés financiers (AMF) de contracter est obligatoire. Le seuil, qui était à 40 millions de dollars, est passé à 10 millions de dollars et il a été à nouveau abaissé à 5 millions de dollars en octobre dernier. Nous constatons que cette décision a pour effet de désavantager les contrats publics de longs termes. De façon générale, ceux-ci sont habituellement plus avantageux financièrement. Par ailleurs,

nous déplorons le manque d'information diffusée afin de renseigner les organismes publics de ce décret.
« *C'est une sérieuse problématique à prendre en considération. Aux yeux de certains, le résultat de cette situation pourrait laisser croire à une situation assimilable à de la collusion? Nous souhaitons offrir le meilleur service possible aux citoyens en obtenant des prix à la porte concurrentiels. Nous sommes contraints de constater qu'un très faible pourcentage des entreprises sont accréditées par l'AMF et nous trouvons cette situation très limitative et même questionnable* », précise monsieur Gilles Plante, préfet de la MRC et maire de la municipalité de McMasterville.

- 30 -

Source et renseignements :

Ariane Levasseur

Agente de communication

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Tél. : 450 464-0339, poste 2120

Courriel : alevasseur@mrcvr.ca

Léo Fradette

Responsable des dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Tél. : 450 464-0339, poste 2105

Courriel : lfradette@mrcvr.ca